

A noter : Le SPANC fixera un rendez-vous après réception de l'imprimé renseigné ci-dessous. Le compte-rendu ne sera envoyé au demandeur qu'après règlement de la redevance liée au contrôle. Merci de rendre accessibles tous les ouvrages d'assainissement et de tenir à la disposition du technicien les bordereaux de vidange ainsi que tout documents utiles au contrôle (plans, photos, factures...).

Veillez compléter l'imprimé de demande et nous le renvoyer par tout moyen à votre convenance :

- par mail : spanc@comcomdv.fr

Téléphone du SPANC : 05-53-28-19-03 / 06-07-95-30-57

- par courrier : Communauté de Communes Domme-Villefranche du Périgord - SPANC, Le Bourg 24250 Saint Martial de Nabirat

• **Adresse de l'installation d'assainissement non collectif :**

Adresse complète : _____

Référence(s) cadastrale(s) de l'habitation (obligatoire) : section : _____ parcelle(s) n°: _____

• **Identité du vendeur (propriétaire) ou gérant de l'indivision (si indivision) :**

Madame Monsieur Nom/Prénom : _____

Adresse complète : _____

N° de téléphone où vous êtes joignable : _____

Adresse mail : _____

• **Personne présente sur les lieux lors du contrôle :**

Le Propriétaire L'Agent immobilier (indiquer le Nom/Prénom et l'adresse de la personne mandatée pour la vente) :

N° de téléphone de la personne mandatée pour la vente: _____

Autre (indiquer le Nom/Prénom et l'adresse de la personne mandatée pour la vente) : _____

• **Facturation et envoi du rapport:**

à Monsieur/Madame : _____

Adresse complète : _____

Adresse mail : _____ Envoi du compte-rendu uniquement par mail : Oui Non

Si vous souhaitez que le rapport soit transmis à votre notaire, merci d'indiquer l'adresse mail du notaire en charge de la vente :

Email : _____

• **Engagement du vendeur :**

Je soussigné(e), _____, vendeur ou représentant du vendeur du bien cité ci-dessus demande la réalisation d'un contrôle du dispositif d'assainissement non collectif dans le cadre d'une transaction immobilière et atteste avoir pris connaissance du montant du contrôle : **120 € TTC par installation contrôlée donnant lieu à un compte-rendu rédigé.** Je m'engage à régler cette redevance auprès du Trésor Public. L'envoi du rapport se fera après vérification du paiement de celle-ci. Ce contrôle sera effectué seulement si le dernier contrôle de l'installation date de plus de 3 ans à la date de la demande.

Fait à :

Le:

Signature du Demandeur: